

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 14 avril 2025

Date de convocation : 08/04/2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 017-211700869-20250414-D20250414\_26-DE



Délibération N° 2025/03/026

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Quorum : 14

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
CLASSES CHANTANTES**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : MONTALESCOT Eveline pouvoir à GRELET Annie, GAUDIN Christine pouvoir à ALIGANT Sylvie, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à DAVID Claudia, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à CARTON Jean-Pierre.

Excusés : LATOUCHE Céline, Le MENI Nadège, GUERIN Florian.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n°2024/07/036 en date du 16 septembre 2024, Monsieur le Maire a proposé l'organisation de deux « classes chantantes » en partenariat avec le conservatoire de Musique de Saintes.

Pour ce faire, une première subvention de 500 euros pour le premier trimestre de l'année scolaire 2024/2025 a été attribuée à l'école Pasteur.

Il est proposé au conseil le versement d'une seconde subvention d'un montant de 3700 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur cette proposition et autoriser le versement de cette somme auprès de la coopérative scolaire.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

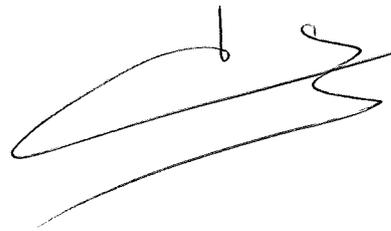
Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Jean-Pierre CARTON

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le